

Fiche de collecte de renseignements d'une proposition de raccordement avant complétude du dossier et pour une offre de raccordement au réseau public de distribution de OYA ENERGIES, d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Indice	Date application	Objet de la modification
1	19/05/2017	Prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale
2	19/10/2021	Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23. Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Mise à jour selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21)
3	18/02/2026	MENTIONS LEGALES OYA ENERGIES

Résumé

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au réseau public de distribution exploité par OYA ENERGIES.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Par ailleurs, OYA ENERGIES rappelle l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle et du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet www.oya-energies.fr

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que OYA ENERGIES applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de OYA ENERGIES qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès.

Tout terme commençant par une majuscule est défini au glossaire figurant dans la documentation technique de référence.

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de consommation électrique, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet www.oya-energies.fr

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par mail :

accueil.producteur@oya-energies.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

OYA - Service Production
8 rue André AMPERE
81400 CARMAUX

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE PROPOSITION DE RACCORDEMENT AVANT COMPLETUE

- le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation
- un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité
- un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase

Pour un raccordement BT

- un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 ou DIN VDE 0126.1.1/A1(protection de découplage intégrée),
- un (plusieurs) certificat(s) de conformité NF EN ou CEI 61000-3-x ou CEI 61000-6-3 (respect des émissions harmoniques).

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation
- une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement
- un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée
- un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase
- un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PdL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,
- le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L311-1, L311-5, L311-6 et L312-2 du code de l'énergie,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité,
- une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe,
- un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 ou DIN VDE 0126.1.1/A1(protection de découplage intégrée),

- pour les Installations dont la Pinstallée ≥ 5 MW, l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution.

Pour les dossiers photovoltaïques d'une puissance installée inférieure ou égale à 500 kilowatts souhaitant bénéficier de l'obligation d'achat, en application de l'arrêté du 6 octobre 2021¹

- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque,
- un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021,
- pour les installations respectant les critères d'étanchéité et pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB),
- engagement du producteur à ne pas être en difficulté financière (renseigné dans le présent document),
- un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)

Ces documents ainsi que les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par OYA ENERGIES comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Pour les demandes d'obligation d'achat concernant les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts; les éléments suivants ne sont pas nécessaires à la complétude du dossier de votre demande de raccordement, mais ils pourront être demandé par l'acheteur obligé

- Eléments permettant d'identifier le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat, à la date de prise d'effet du contrat: copie du titre de propriété ou de l'avis de taxe foncière et, le cas échéant, copie du contrat de mise à disposition de la toiture; Si le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière est distinct du propriétaire du terrain, le producteur fournit soit une copie du titre de propriété du terrain, soit une copie du bail à construction ou de la promesse de bail à construction
- Le document émanant d'un architecte et visé à l'annexe 3 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021
- Pour les installations supérieures à 100 kWc, le bilan carbone des panneaux solaires. La méthodologie de calcul du bilan carbone est précisée à l'annexe 6 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021.

Les données concernant **uniquement** l'obligation d'achat sont identifiées en **violet**.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à OYA ENERGIES acheteur obligé (AO)

des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet) et vous vous engagez à communiquer à OYA ENERGIES-AO, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

Pour toute installation d'une puissance supérieure à 100 kWc, un accord de rattachement au périmètre d'équilibre de OYA ENERGIES-AO vous sera demandé.

Le contrat d'obligation d'achat sera transmis automatiquement un à deux mois après la mise en service du raccordement aux réseaux de distribution.

¹ L'arrêté du 6 octobre 2021 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET

A1 – INTERVENANTS

A1.1 - DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du Demandeur * :	
☐ Particulier (M, Mme) ☐ Société ² ☐ Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (si Société) *	
Type de société souhaitant bénéficier du contrat d'achat ³ :	☐ Microentreprises (ME) ☐ Petites et moyennes entreprises (PME) ☐ Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ☐ Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE) ⁴ *	
Forme juridique de l'entreprise* (SA, EARL... voir KBIS)	
Si le bâtiment est existant, le producteur est-il le propriétaire du bâtiment ?	☐ Oui ☐ Non. Mentionner le nom du propriétaire :
Si le bâtiment est à construire, le producteur sera-t-il le propriétaire du bâtiment ?	☐ Oui ☐ Non. Mentionner le nom du propriétaire prévu à l'achèvement :
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A1.2 – ENGAGEMENT PRODUCTEUR

Pour les installations de puissance supérieure à 100 kWc, le producteur s'engage à ne pas être à la date de la demande :

- une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement ;
- concerné par la « règle de Deggendorf », c'est-à-dire faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'Etat émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun.

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur * :

Signature * :

² Indiquer la forme juridique (exemple : SARL AA et fournir un KBIS).

³ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁴ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

Paraphe du Demandeur :

A1.3 - TIERS HABILITE

C'est la personne éventuellement désignée par le demandeur pour assurer tout ou partie du suivi de la demande de raccordement

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? * ☐ Oui ☐ Non

Si oui, renseigner les éléments suivants * :

- ☐ Le tiers dispose d'une autorisation⁵
- ☐ Le tiers dispose d'un mandat de représentation⁶

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

- ☐ signer en son nom et pour son compte les documents contractuel relatifs au raccordement : la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement
- ☐ procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement
- ☐ en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur de OYA ENERGIES et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée : *	
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme *	dûment habilité(e) à cet effet
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A2 – LOCALISATION DU SITE

Nom de l'installation de production * :			
SIRET (si le demandeur est une entreprise ou un établissement) * :			
Adresse *			
Code Postal – Ville – Pays *			
Parcelles cadastrales du bâtiment *	Section :	Numéro :	
Coordonnées GPS du PdL * [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	lat:	long :	
Coordonnées GPS des points extrémaux de l'installation : [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS 84 (XX°YY'ZZ.Z'') ⁷	Point 1 lat :	/ /	long : / /
	Point 2 lat :	/ /	long : / /
	Point 3 lat :	/ /	long : / /
	Point 4 lat :	/ /	long : / /

A3 – RACCORDEMENT ET SITE ACTUEL PAR RAPPORT AU RESEAU

La demande concerne-t-elle un site ou bâtiment déjà raccordé ou en cours d'instruction au Réseau Public de Distribution ? *	☐ Non ☐ Oui :
---	--

⁵ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de OYA ENERGIES mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁶ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de OYA ENERGIES jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

⁷ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

Paraphe du Demandeur :

	☐ Soutirage ☐ BT ☐ HTA ☐ Injection ☐ BT ☐ HTA
Le demandeur souhaite il :	☐ Cas1 : Création d'un nouveau point de livraison dédié à la demande ☐ Cas2 : Le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante ☐ Cas 3 : Le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante (raccordement indirect)
Si cas 2 en soutirage : Nom du Titulaire* Référence du Point de comptage* Niveau de tension et puissance souscrite*	Nom : Numéro PCT : ☐ BT P : kVA ☐ HTA P : kW
Si cas 2 en injection → Puissance de raccordement d'une installation existante ou en instruction* → Référence du précédent raccordement* → Nature de la demande de modification*	Puissance de raccordement existante : kW Numéros de dossier (5 chiffres): ☐ Augmentation de puissance ⁸ ☐ Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de Production ⁹ ☐ Une des modifications listées à l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2020 ☐ Autre :
Si Cas 3 souhaité : Cette demande de raccordement fait l'objet d'une demande de raccordement indirect. La Fiche F est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée. CARD-S et/ou CARD-I ou-CU et Puissance de Raccordement en Soutirage et/ou Injection du Site hébergeur :*	☐ CARD-S ou CARD-I ☐ CU N° Contrat: _____ kW)

A4 – CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION	
Puissance de la production installée Pinstallée ¹⁰ * (correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter)	kW

⁸ Le producteur souhaite conserver son Point de Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

⁹ Le producteur souhaite créer un nouveau Point de Livraison pour son Installation de Production.

¹⁰ Désigne la puissance installée définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020. La tension de Raccordement de Référence est déterminée en fonction de la puissance Pinstallée..

Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution *	☐ La vente totale de la production ☐ La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) ☐ L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site ¹¹
Puissance de raccordement demandé de la production à raccorder * (correspond à la puissance injectée) ¹²	kW ¹³
Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat¹⁴ * : → Si non, Responsable d'Équilibre choisi¹⁵ : Le demandeur est candidat/lauréat d'un Appel d'offres	☐ Oui ☐ non → RE : ☐ Oui ☐ Non ☐ Lauréat ☐ Les lauréats ne sont pas encore désignés
Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'auto-consommation collective ? *	☐ Oui ☐ Non
Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques¹⁶ : * (NB : un candidat en cours ou lauréat à appel d'offre ne peut être éligible au dispositif d'obligation d'achat « S21 » mentionné ci-dessus, les deux dispositifs n'étant pas cumulables.)	Candidat ☐ Oui ☐ Non Lauréat ☐ Oui ☐ Non retenu parmi les lauréats ☐ Les lauréats ne sont pas encore désignés
Productibilité moyenne annuelle*	kWh
Date souhaitée de la mise en service ¹⁷ *	/...../.....

A5 – DEMANDE DE RACCORDEMENT EN SOUTIRAGE	
Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point de raccordement du Site)*	kW
Souhaitez-vous faire une demande simultanée pour une alimentation en soutirage auprès de OYA ENERGIES ? *	☐ Non (pas de soutirage ou soutirage uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production). P soutirage : kW ¹⁸ ☐ Oui (soutirage différent des auxiliaires de production) → Remplir et joindre la fiche de collecte associé à la puissance

¹¹ Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Non éligible au contrat d'obligation d'achat.

¹² Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

¹³ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹⁴ Un accord de rattachement signé par OYA ENERGIES sera demandé avant la Mise en Service de toute installation dont la puissance crête installée est supérieure à 100 kWc.

¹⁵ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

¹⁶ Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.

¹⁷ Cette date est fournie à titre indicatif.

¹⁸ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

A6 – LOI DE RÉGULATION LOCALE DE PUISSANCE RÉACTIVE (uniquement pour les demandes de raccordement au réseau HTA)

Le Demandeur souhaite que OYA ENERGIES étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation locale de puissance réactive de type $Q=f(U)^*$	Oui Non
Si oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte¹⁹ Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte : $Q_{min} = -0,35 \times Pracc \text{ inj}$ et $Q_{max} = 0,4 \times Pracc \text{ inj}$	$Q_{max} = \text{_____ kVAR}$ Soit un ratio $Q_{max}/Pracc \text{ inj} = \text{_____}$ $Q_{min} = \text{_____ kVAR}$ → Soit un ratio $Q_{min}/Pracc \text{ inj} = \text{_____}$

A7 – RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPEES²⁰ DONT LA SOMME DES PUISSANCES DE RACCORDEMENT EST SUPÉRIEURE A 250 kVA DANS LE CADRE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

→ Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*	☐ Oui (aucun autre projet) ☐ Non (compléter les informations ci-dessous)
Indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus	Numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement : - - -

A8 – PROJETS GROUPEÉS EN INJECTION (sous réserve de proximité géographique)²¹

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ³¹ ?*	☐ Oui ☐ Non
Si Oui, préciser les références des autres demandes ²² :*	

A9– DEMANDE DE TYPE D'ETUDE

Demande (un seul choix possible) *	☐ Proposition de raccordement avant complétude du dossier ☐ Offre de raccordement ☐ Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie²³
---	--

A10 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET »

Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité * : Signature * :
--

¹⁹ Si la case « oui » est cochée, joindre un diagramme [P,Q] et [U,Q] précisant les capacités constructives de l'Installation au niveau du point de livraison. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences décrites dans la note de la DTR, à défaut une attestation d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Q_{min}/Q_{max}) peut être jointe.

²⁰ Telles que définies à l'article D342-22 du Code de l'énergie. OYA ENERGIES vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

²¹ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

²² Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement

²³ L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son Installation

Paraphe du Demandeur :

FICHE B : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN BASSE TENSION

B0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en HTA.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

Rappel : La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée P_{max} .

L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'installation P_{max} dépasse la P_{limite} .

B1 – EMPLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

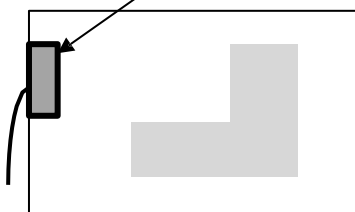
Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le Compteur) du branchement à puissance surveillée.

Cocher la configuration que vous souhaitez : *

☐ Raccordement de Référence

Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

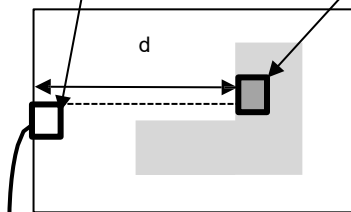
CCPI et Coffret de branchement à puissance surveillée



☐ Autre Configuration

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple.

CCPI Coffret de contrôle commande



Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge : *

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande :

☐ d =mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?

☐ Oui (recommandé ; le diamètre du fourreau sera précisé dans la proposition.)

☐ Non

Le Demandeur fournira à OYA ENERGIES un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012 et selon le cahier des charges de OYA ENERGIES

B2 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma unifilaire de l'installation intérieure *

Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.

En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases²⁴ *

→ Phase 1.....kVA

→ Phase 2.....kVA

→ Phase 3.....kVA

Onduleurs

²⁴ La OYA ENERGIES rappelle l'intérêt du demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

Paraphe du Demandeur :

Unités	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
N°1		kVA	kVA
N°2		kVA	kVA
N°3		kVA	kVA
N°4		kVA	kVA
N°5		kVA	kVA

Unités de stockage				
Unités	Nombre	Marque et référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur..)	Puissance apparente nominale Sn
N°10				kVA
N°11				kVA
N°12				kVA
N°13				kVA
N°14				kVA

B3 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES

☐ Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ^{25 *}

P kWc

Installation photovoltaïque respectant les critères d'intégration paysagère / Eligible à la prime « tuile » ^{26 *}

☐ Oui

☐ Non

☐ Puissance installée ne respecte pas les critères d'implantation *

P kWc

☐ Puissance installée relative à une installation lauréate d'un appel d'offres* PkWc

☐ Puissance installée au sol * : P kWc

Type de technologie *

- ☐ Silicium poly-cristallin
- ☐ Silicium mono-cristallin
- ☐ Silicium amorphe
- ☐ Couche mince à base de tellure de cadmium
- ☐ Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium
- ☐ Couche mince à base de composés organiques

Autre

B4 – AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Avez-vous une puissance Q²⁷ à déclarer ? *

☐ Oui ☐ Non

Si Oui : Puissance crête installée (Valeur Q) *

.....kWc

Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q

N° affaire raccordement

N° contrat d'achat

²⁵ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

²⁶ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

²⁷ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

B5 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN BASSE TENSION »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

B6 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR			
Caractéristiques techniques			
Marque et référence de l'onduleur * :			
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :		Référence du document ²⁸ :	
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :		kVA	
Courant nominal – In * :		A	
Puissance apparente maximale de l'onduleur ²⁹ * :		kVA	
Type d'électronique de puissance * :		☐ Commutation assistée (Thyristors) ☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée * :		V	
Type de connexion * :		☐ Monophasé ☐ Triphasé ☐ Autre – Préciser :	
Impédance du convertisseur à 175 Hz * R et X en ohm, en schéma série ou parallèle à préciser :		☐ Schéma équivalent série ☐ Schéma équivalent parallèle	R _{175Hz} = Ω X _{175Hz} = Ω

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Protection de découplage *	
La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut* : - être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur ») et conforme à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ; ou - être un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ; ou - en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1.	☐ Intégrée à l'onduleur → Joindre la preuve de conformité ³⁰ ☐ Relais externe DIN VDE 0126-1-1 Marque : _____ Modèle : _____ → Joindre la preuve de conformité ³¹ ☐ Externe à l'onduleur B.1

Harmoniques *
Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur * → NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase → CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase → NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase Ou → NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

²⁸ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

²⁹ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.

³⁰ Via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

³¹ Via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02). L'attestation devra préciser les chapitres de la norme testés.

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B6 : FICHE ONDULEUR »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

Paraphe du Demandeur :

FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN (HTA)

C0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

C1 – EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

OYA ENERGIES vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

Selon la documentation technique de référence de OYA ENERGIES, le raccordement de référence de votre installation correspond au Poste de Livraison en limite de domaine privé.

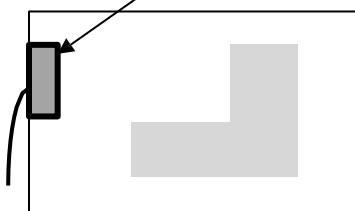
À votre demande, OYA ENERGIES étudie la possibilité de réaliser le déport du Poste de Livraison à l'intérieur du site. OYA ENERGIES vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation.

*Cocher la configuration que vous souhaitez :**

☐ Raccordement de Référence

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

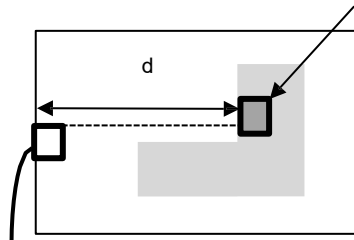
Poste de Livraison



☐ Autre Configuration

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel de la OYA ENERGIES

Poste de Livraison



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

- Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison :

☐ d =mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ?

☐ Oui (recommandé ; le diamètre du(s) fourreau(x) sera précisé dans la convention de raccordement.)

☐ Non

Le Demandeur fournira à OYA ENERGIES un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012 et selon le cahier des charges de OYA ENERGIES

C2 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR	
Schéma de l'installation intérieure *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque unité de production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.
Schéma du poste de livraison *	Joindre un schéma unifilaire précisant positions et caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...).
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien *	☐ Echelonnée 1 à 1 ☐ Simultanée par fermeture du disjoncteur général ☐ Transformateurs magnétisés par les machines de production

C3 – COMPENSATION GENERALE DU SITE	
<i>NB : ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine</i>	
Le site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?	☐ Oui ☐ Non
Puissance totale des condensateurs	kVar
→ Nombre de gradins	→
→ Puissance unitaire	→ kVar

Transformateurs d'évacuation			Onduleur		
Marque et référence	Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA

Transformateurs d'évacuation			Unité de stockage			
Marque et référence	Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Nombre	Marque et référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA

C4 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES

☐ Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ³² *

P kWc

Installation photovoltaïque respectant les critères d'intégration paysagère / Eligible à la prime « tuile » ³³ *

☐ Oui

☐ Non

☐ Puissance installée ne respecte pas les critères d'implantation *

P kWc

Puissance installée relative à une installation lauréate d'un appel d'offres* P..... kWc

→ Puissance installée au sol * : P..... kWc

- ☐ Silicium poly-cristallin
- ☐ Silicium mono-cristallin
- ☐ Silicium amorphe
- ☐ Couche mince à base de tellure de cadmium
- ☐ Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium
- ☐ Couche mince à base de composés organiques
- ☐ Autre

C5 – AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

Avez-vous une puissance Q³⁴ à déclarer ? *

Si Oui : Puissance crête installée (Valeur Q) *

☐ Oui ☐ Non

..... kWc

Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q

N° affaire raccordement

N° contrat d'achat

C6 – DISPOSITIF DE SURVEILLANCE (P MAX > 5 MW)

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation P645 (Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une Installation de Production HTA) ? Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par OYA ENERGIES

- ☐ Oui
- ☐ Non

C7 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A R ACCORDER EN HTA »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

³² En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

³³ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

³⁴ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

Paraphe du Demandeur :

C8 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR			
Caractéristiques techniques			
Marque et référence de l'onduleur * :			
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :		Référence du document ³⁵ :	
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :		kVA	
Courant nominal – In * :		A	
Puissance apparente maximale ³⁶ de l'onduleur * :		kVA	
Type d'électronique de puissance * :		☐ Commutation assistée (Thyristors) ☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée * :		V	
Type de connexion * :		☐ Monophasé ☐ Triphasé ☐ Autre – Préciser :	
Impédance à 175 Hz			
Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.			
Impédance du convertisseur à 175 Hz * : R et X en ohm, - en schéma série ou parallèle à préciser - exprimée en HTA (transformateur compris) ou exprimée en BT à préciser		- $R_{175Hz} = \Omega$ - $X_{175Hz} = \Omega$ - Schéma équivalent : ☐ Série ☐ Parallèle - Exprimée en : ☐ HTA ☐ BT	
Comportement en cas de court circuit en sortie d'onduleur			
Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')			
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser		☐ Côté HTA ☐ Côté BT	Ip = A Ik'' = A

Harmoniques *			
Rang	Courant harmonique	Rang	Courant harmonique
	% de In ³⁷		% de In ³⁸
2		3	
4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	

³⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

³⁶ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale

³⁷ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

³⁸ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C8 : FICHE ONDULEUR »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

Paraphe du Demandeur :

C8 – FICHE TRANSFORMATEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR	
Transformateur de débit des onduleurs - Caractéristiques électriques	
Marque et référence du transformateur * :	
Caractéristiques constructeur du transformateur (à fournir)*	Référence du document ³⁹ :
Puissance nominale du transformateur * :	kVA
Tension primaire du transformateur * :	kV
Tension secondaire du transformateur * :	kV
Tension de court-circuit du transformateur * :	%
Courant d'enclenchement * : $I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ crête}$ ⁴⁰ Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement	p.u. ☐ Oui (une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe) ☐ Non
Courant à vide * :	%
Pertes à vide * :	kW
Pertes au courant nominal * :	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C9 : FICHE TRANSFORMATEUR »
Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* : Signature* :

³⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴⁰ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : $I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ crête} = I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ efficace} / \sqrt{2}$.

FICHE D : FICHE MOYEN DE STOCKAGE

D0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement sur lequel il y a un un moyen de stockage, et doit être ignorée pour les installations.

Cette demande comprend-elle le raccordement d'un moyen de stockage ?*

☐ Oui

☐ Non

D-1 DISPOSITIF DE STOCKAGE *

Type de stockage :

☐ Hydrogene ☐ Inertie ☐ Batterie

Pmax installée en charge..... kW

Pmax installée en décharge..... kW

Energie stockableMWh

Nombre de groupe de stockage :

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE D : FICHE MOYEN DE STOCKAGE »

Date* :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

Paraphe du Demandeur :

FICHE E : CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES GÉNÉRATEURS À RACCORDER

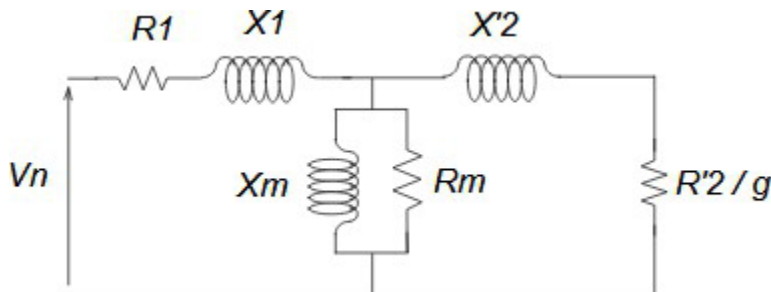
CETTE FICHE N'EST A RENVOYER QUE DANS LE CAS D'UN RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE STOCKAGE.

E1 – PROTECTION DE DECOUPLAGE	
La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut : - être intégrée à l'onduleur 51 (ou au sectionneur automatique), avec un seuil haut de fréquence réglé à 50,6 Hz (réglage VFR 2019) ; ou - un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2 - 4.3 - 4.4- 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08, avec un seuil haut de fréquence réglé à 50,6 Hz (réglage VFR 2019 2) ; ou - une protection de découplage de type B.1.	☐ Intégrée à l'onduleur* Découplage à 50,6 Hz Joindre la preuve de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 avec réglage VFR 2019 ☐ Relais externe DIN VDE 0126-1-1* Marque: _____ Modèle: _____ Joindre la preuve de conformité ☐ Protection de type B.1*

E2 MACHINE SYNCHRONE	
Caractéristiques électriques	
Marque et type de la machine de production * :	
Puissance apparente nominale électrique* :	kVA
Tension de sortie assignée* :	kV
Facteur de puissance nominal* :	
Réactance directe subtransitoire (non saturée) X''d* :	%
Réactance inverse Xi* :	%
Moment d'inertie* :	Kg.m ²
Vitesse de rotation de référence* :	Tr/min
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine synchrone	

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E2 : MACHINE SYNCHRONE»
Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* : Signature* :

E3 MACHINE ASYNCHRONE		
Caractéristiques électriques		
Marque et type de la machine de production * :		
Couplage * :	☐ Etoile	☐ triangle
Puissance apparente nominale électrique (de la machine seule, sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique)* :	kVA	kVA
Tension de sortie assignée* :	kV	kV
Facteur de puissance nominal (sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique)* :		
Courant nominal (I nominal)* :	A	A
I démarrage / I nominal (rotor bloqué)* :		
Glissement nominal en fonctionnement moteur* :	%	%
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine synchrone		
Modèle équivalent		
Couplage pour les valeurs suivantes des impédances* :	☐ Etoile ☐ Triangle	
R1* :		Ω
X1* :		Ω
R'2* :		Ω
X'2* :		Ω
Rm (schéma parallèle)* :		Ω
Xm (schéma parallèle)* :		Ω



CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E3 : MACHINE ASYNCHRONE »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

E4 BATTERIES DE CONDENSATEURS DE COMPENSATION PROPRES A LA MACHINE	
Caractéristiques électriques	
Marque et type de la machine de production * :	
Cette machine comporte elle des condensateurs propres ?* :	kVA
Puissance totale des condensateurs* :	kvar
Nombre de gradins et puissance unitaire* :	Nombre : Puissance kvar

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E4 : BATTERIES DE CONDENSATEURS DE COMPENSATION PROPRES A LA MACHINE»
Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* : Signature* :

E5 – ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE		
Caractéristiques techniques		
Marque et référence de l'onduleur * :		
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ⁴¹ :	
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA	
Courant nominal – In * :	A	
Puissance apparente maximale ⁴² de l'onduleur * :	kVA	
Type d'électronique de puissance * :	☐ Commutation assistée (Thyristors) ☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée * :	V	
Type de connexion * :	☐ Monophasé ☐ Triphasé ☐ Autre – Préciser :	
Impédance à 175 Hz		
<i>Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.</i>		
Impédance du convertisseur à 175 Hz * : R et X en ohm, les valeurs coté BT (non prise en compte du transformateur)	- $R_{175Hz} = \quad \Omega$ - $X_{175Hz} = \quad \Omega$ - Schéma équivalent : ☐ Série ☐ Parallèle - Exprimée en : ☐ HTA ☐ BT	
Comportement en cas de court circuit en sortie d'onduleur		
<i>Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')</i>		
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser	☐ Côté HTA ☐ Côté BT	Ip = A Ik'' = A

Harmoniques *
Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur * → NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase → CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase → NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase Ou → NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

Harmoniques (pour les installations raccordés en HTA)*			
Rang	Courant harmonique	Rang	Courant harmonique
	% de In ⁴³		% de In ⁴⁴
2		3	

⁴¹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴² Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale

⁴³ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

⁴⁴ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	
16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E : ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

Paraphe du Demandeur :

C8 – FICHE TRANSFORMATEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR	
Transformateur de débit des onduleurs - Caractéristiques électriques	
Marque et référence du transformateur * :	
Caractéristiques constructeur du transformateur (à fournir)*	Référence du document ⁴⁵ :
Puissance nominale du transformateur * :	kVA
Tension primaire du transformateur * :	kV
Tension secondaire du transformateur * :	kV
Tension de court-circuit du transformateur * :	kV
Courant d'enclenchement * : $I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ crête}$ ⁴⁶ Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement	p.u. ☐ Oui (une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe) ☐ Non
Courant à vide * :	%
Pertes à vide * :	kW
Pertes au courant nominal * :	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C9 : FICHE TRANSFORMATEUR »
Date * :/...../..... Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* : Signature* :

⁴⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴⁶ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : $I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ crête} = I_{enclenchement\ crête} / I_{nominal\ efficace} / \sqrt{2}$.

FICHE F : DONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT

F0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

F1 – COORDONNEES DE L'HEBERGE (dans le cas d'une demande de raccordement indirect)

Nom de l'Hebergé * :	
☐ Particulier (M, Mme)	
☐ Société ⁴⁷	
☐ Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (Société) *	
Nom de l'agence (pour les entreprises) *	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail	

F2 – LOCALISATION DU SITE HEBERGE

Nom * :	
SIRET *	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Code INSEE Commune *	
Coordonnées GPS du PCT * [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	

F3 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR SPECIFIQUE AU RACCORDEMENT INDIRECT

Schéma unifilaire du réseau interne *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PCT et le poste de l'installation de production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PCT.
---------------------------------------	--

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE F : DONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT »

Date * :/...../.....

Signature du groupement solidaire * :

⁴⁷ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL AAA) et fournir un KBIS.

ANNEXE : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

*en vue de l'exécution de la convention de raccordement à signer avec **OYA ENERGIES***

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec OYA ENERGIES

Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

Entreprise n°1

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°2

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°3

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

(si le nombre d'entreprises le justifie, poursuivre le tableau sur une 2^{ème} page)